

**ACCREDITATION 2020 - 2025**  
**Année universitaire 2022/2023**  
**LICENCE PROFESSIONNELLE**

**Intitulé de la mention : Management des processus logistiques**

**DISPOSITIONS PARTICULIERES A LA MENTION**

**Rappel des dispositions de la délibération CFVU/101019/10 du 10 octobre 2019**

**Les dispositions particulières ne pourront comprendre que les thématiques suivantes :**

- Dispositions pédagogiques spécifiques à la mention et / ou au(x) parcours type(s) qui ne soient ni redondantes, ni contradictoires avec le règlement général des études.
- Mesures transitoires.
- Stage obligatoire hors formation par apprentissage : texte libre – mais indiquer a minima, la durée minimum et maximum du stage.
- Période en entreprise pour les formations par apprentissage : texte libre – mais indiquer a minima, la durée maximum de la période en entreprise.
- Stage facultatif : **texte imposé et présent dans les dispositions particulières de chaque mention, afin de répondre à l'obligation de faire figurer dans les maquettes, la possibilité d'effectuer un stage facultatif.**

*Le stage facultatif peut être effectué par tout étudiant de licence professionnelle en dehors des périodes de cours. Ce stage doit s'inscrire dans le respect des dispositions de la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 et de ses décrets d'application. Par ailleurs, ce stage doit être en adéquation avec le projet personnel et professionnel de l'étudiant ainsi qu'avec les objectifs de la formation. Ce stage donnera lieu à la désignation d'un enseignant référent et sera évalué uniquement sous la forme d'un rapport. Si cette évaluation est positive, 2 ECTS seront attribués à l'étudiant. Ces ECTS seront des ECTS supplémentaires et ne pourront en aucun cas se substituer aux ECTS nécessaires pour la diplomation. Ce stage sera mentionné dans le supplément au diplôme.*

<p><b><u>1) Dispositions pédagogiques spécifiques à la mention :</u></b></p>	<p><i>Pas de disposition spécifique à la mention</i></p>
<p><b><u>2) Stage obligatoire hors formation par apprentissage :</u></b></p>	<p><i>Ne concerne pas cette formation.</i></p>
<p><b><u>3) Période en entreprise pour les formations par apprentissage :</u></b></p>	<p><i>(à compléter)</i></p>

**ACCREDITATION 2020 - 2025**  
**Année universitaire 2022/2023**  
**LICENCE PROFESSIONNELLE**

**Intitulé de la mention : Management des processus logistiques**

***DISPOSITIONS PARTICULIERES A LA MENTION***

<p><b>4) <u>Stage facultatif :</u></b></p>	<p>Le stage facultatif peut être effectué par tout étudiant de licence professionnelle en dehors des périodes de cours. Ce stage doit s'inscrire dans le respect des dispositions de la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 et de ses décrets d'application. Par ailleurs, ce stage doit être en adéquation avec le projet personnel et professionnel de l'étudiant ainsi qu'avec les objectifs de la formation. Ce stage donnera lieu à la désignation d'un enseignant référent et sera évalué uniquement sous la forme d'un rapport. Si cette évaluation est positive, 2 ECTS seront attribués à l'étudiant. Ces ECTS seront des ECTS supplémentaires et ne pourront en aucun cas se substituer aux ECTS nécessaires pour la diplomation. Ce stage sera mentionné dans le supplément au diplôme.</p>
--	---

**ACCREDITATION 2020 - 2025**  
**Année universitaire 2022/2023**  
**LICENCE PROFESSIONNELLE**

**Intitulé de la mention : Management des processus logistiques**  
**Intitulé du parcours type : Pilotage de la chaîne logistique**

**MESURES TRANSITOIRES**

*Dans le cadre de l'évolution de la maquette des enseignements liée au changement de réglementation, des règles transitoires sont établies selon les principes suivants :*

*Au sein de chaque semestre, les notes obtenues à des matières **éléments constitutifs (EC)** ou des **unités d'enseignement (UE)** validés avant le changement de maquette et encore présents dans la nouvelle maquette, sont conservés et comptabilisés avec les coefficients et/ou les ECTS de la nouvelle maquette.*

*- S'agissant des notes obtenues à des **EC et/ou UE validés qui n'existent plus** dans la nouvelle maquette, deux cas peuvent se présenter :*

*⇒ les notes ne sont pas conservées et ne donnent lieu à aucune équivalence de droit. Toutefois, les situations individuelles pourront être étudiées par le jury, les responsables de filières ou de parcours et le responsable de mention.*

*⇒ Les notes sont reportées dans les UE de la nouvelle maquette conformément au tableau de correspondance ci-dessous.*

**Tableau de correspondance**

<i>La note obtenue en 2021/2022 dans l'UE</i>		<i>sera reportée en 2022/2023 dans l'UE</i>	



Adopté par le conseil de composante le :	
Adopté par la CFVU en date du :	12/05/2022

Régime d'inscription (FI - FA - FC) :	FA
---------------------------------------	----

**Licence professionnelle**  
**Intitulé de la mention : Management des processus logistiques**  
**Intitulé du parcours type : Pilotage de la chaîne logistique**

Code	Intitulé (1)	Obligatoire / optionnel	Volumes horaires							ECTS	Coef (2)	Semestre d'appartenance de l'UE	Seuil de compensation	Modalités de contrôle des connaissances											
			Présentiel				Total	Distanciel	Total horaire					1ère session				2nde session							
			CM	Cours et TD intégrés	TD	TP								Type de contrôle		Type de contrôle		Type de contrôle		Type de contrôle					
							Contrôle continu	Examen terminal	Autres					Examen terminal	Autres	Examen terminal	Autres								
			%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%					Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve							
<b>UE41</b>	<b>Projets tutorés</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>70</b>	<b>0</b>	<b>70</b>	<b>0</b>	<b>70</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		<b>10</b>												
EC411	Découverte de situations de gestion de chaînes logistiques différentes	Obligatoire			20		20		20	2	2	2		100	TP(100%)					100	DS				
EC412	Accompagnement et suivi de projet	Obligatoire			20		20		20	2	2	2		100	TP(100%)					100	DS				
EC413	Voyage pédagogique international	Obligatoire			30		30		30	2	2	2		100	DS(67%), TD ou TP(33%)					100	DS				
<b>UE42</b>	<b>Pratique professionnelle en entreprise</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>14</b>		<b>10</b>												
EC421	Analyser les composantes d'une organisation	Obligatoire					0		3	3	3	1		50	ECRIT			50	EVALUATION TUTEUR ENTREPRISE						
EC422	Formaliser un plan d'actions	Obligatoire					0		3	3	3	1		66,6	ORAL 50 % ECRIT 50%			33,3	EVALUATION TUTEUR ENTREPRISE						
EC423	Déployer un plan d'actions	Obligatoire					0		6	8	8	2		66,6	ORAL 50 % ECRIT 50%			33,3	EVALUATION TUTEUR ENTREPRISE						
<b>Total heures maquette</b>			<b>0</b>	<b>495</b>	<b>70</b>	<b>0</b>	<b>565</b>	<b>0</b>	<b>565</b>	<b>60</b>	<b>60</b>														